

SEVENANS Infos

Mars 2023

Votre Mairie

Horaires d'ouverture de votre mairie :

Lundi : 11h-12h
Mardi : 16h30-19h
Jeudi : 11h-12h

Adresse : 7 rue de Delle 90400 Sevenans

Site : www.mairie-sevenans.fr

E-mail : mairiesevenans@wanadoo.fr

Tel : 03.84.56.01.47



SOMMAIRE

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2022
3. Demande de délocalisation temporaire de la salle des mariages
4. Nouvelle adhésion
5. Nouvelle convention
6. Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget
7. Demande de subvention
8. Dénomination de la voie d'accès et de la rue du nouveau lotissement

Questions diverses

Mot du Maire



Chères Sevenanaises, chers Sevenanais,

Comme vous l'aurez constaté, Néolia a entamé le terrassement de son lotissement. En parallèle le conseil municipal a dû plancher sur le nom des voies d'accès. En s'inspirant de lieux-dits de notre commune, le conseil municipal a décidé de nommer l'ancienne route de Leupe : Rue de la Pale et la rue du futur lotissement : Rue des Clefs.

Concernant les travaux de la Mairie Bleue suite aux infiltrations : après avoir refait la dalle, nous allons envisager la suite des travaux, placo-plâtre, carrelage, peinture et mise aux normes électriques.

Samedi dernier, nous avons effectué le nettoyage de printemps avec le soutien des chasseurs, merci aux volontaires, trop peu nombreux, mais qui ont bravé la pluie. Malheureusement l'équivalent d'un fourgon de déchets a encore été collecté.

Le printemps est de retour, et l'équipe du comité embellissement travaille à décorer le village pour Pâques : merci à toute l'équipe.

Je vous laisse prendre connaissance de ce compte rendu.
Bien à vous

Le Maire,
Maryline Morallet

INFORMATIONS DIVERSES



Fermeture du secrétariat du 10 au 14 avril 2023 inclus

Recensement : Les jeunes (garçons et filles) nés entre le **01/04/2007** et le **30/06/2007** doivent se présenter en mairie avec le livret de famille de leurs parents, un justificatif de domicile et une pièce d'identité pour se faire recenser avant le **30/06/2023** dès leur 16 ans révolus.



1. Secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de désigner M. TOURNIER Bernard pour remplir cette fonction.

2. Approbation du dernier procès verbal

Le procès verbal de la séance du 16 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

3. Délocalisation temporaire de la salle de mariage

Les travaux de la mairie bleue ont pris du retard en raison d'une suspicion de champignons dans les murs. Nous avons dû faire intervenir un laboratoire d'analyse qui nous a permis de lever ce doute.

Les travaux devront s'étaler sur quelques mois encore.

Par conséquent nous avons l'obligation de demander l'autorisation du procureur pour délocaliser notre salle du conseil, utilisée pour les mariages, dans la salle de classe de l'ancien bâtiment école.

4. Nouvelle adhésion

Le conseil municipal a validé l'adhésion au dispositif proposé par le centre de gestion à destination de nos agents, pour disposer du service de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

(Coût de l'adhésion 100€ annuel)

5. Nouvelle convention avec les services de GBCA

Dans le cadre de la dématérialisation des dépôts de dossiers d'instruction des autorisations du droit du sol, (certificat d'urbanisme, permis de construire, demande préalable) la municipalité valide la signature d'une nouvelle convention avec les services d'urbanisme du Grand Belfort Communauté d'Agglomération.

6. Ouverture de crédits d'investissements

Afin d'acquitter des factures préalablement au vote du budget, nous devons procéder à l'ouverture des crédits d'investissements suivant :

- Renouveler le certificat numérique
- Travaux en forêt communale

Montant total : 1142,50 €

7. Demande de subvention

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de notre mairie bleue, le conseil municipal approuve la demande de subvention auprès du fond de valorisation du patrimoine du Grand Belfort.

Nous demandons une subvention à hauteur de 50% des devis obtenus à ce jour soit 12300 €.

8. Dénomination voie d'accès et rue du nouveau lotissement

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau lotissement Néolia, le conseil municipal a dû nommer :

- la rue qui permet d'accéder au lotissement : Rue de la Pale
- la rue du nouveau lotissement : Rue des Clefs

Questions diverses : Extinction de l'éclairage public

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les factures de début d'année n'ont pas encore été reçues ce qui nous empêche d'effectuer les calculs des économies financières effectuées grâce au passage à la led (changement des tarifs au 1^{er} janvier). Cependant il a été possible d'évaluer l'économie faite en consommation qui représente une baisse d'environ 58%. Mme le Maire rappelle qu'il n'y a aucune jurisprudence ni aucun texte concernant la responsabilité du Maire en cas d'incident dans une commune où l'éclairage est éteint. C'est pourquoi tant que ce flou juridique ne sera pas levé, Mme le Maire n'est pas favorable à l'extinction de l'éclairage public.

Prochainement une analyse détaillée nous permettra de chiffrer l'économie qui serait réalisée en cas d'extinction de l'éclairage de 23h à 5h du matin.